

Communiqué de presse

Limoges, le 12 mars 2019.

Signature officielle du contrat pour l'enfance et la jeunesse mardi 12 mars

La Ville de Limoges et la Caisse d'allocations familiales (CAF) signent officiellement le nouveau contrat pour l'enfance et la jeunesse (CEJ) 2018-2021 mardi 12 mars 2019 en présence :

- d'Émile Roger Lombertie, maire de Limoges ;
- de Nadine Rivet, adjointe au maire en charge de la petite enfance ;
- de Samia Riffaud-Brunet, présidente du Conseil d'administration de la CAF de la Haute-Vienne ;
- et de Dominique Troudet, directeur de la CAF de la Haute-Vienne.

Depuis 2006, dans le cadre du contrat enfance et jeunesse, la Ville de Limoges et la CAF de la Haute-Vienne mettent en œuvre des projets d'amélioration de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans. Ce contrat d'objectifs et de cofinancement couvre une période de quatre années. Le précédent CEJ s'est achevé le 31 décembre 2017. En octobre 2018, le Comité de pilotage réunissant les représentants de la CAF et de la Ville de Limoges a décidé sa reconduction jusqu'au 31 décembre 2021.

Le CEJ permet à la Ville de Limoges de développer et de renforcer son offre de services en faveur de l'enfance et de la jeunesse sur le territoire communal.

Au cours du CEJ 2014-2017, dans le domaine de la petite enfance, la capacité des établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) a été portée à 613 places.

Dans le domaine de la jeunesse, six accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) périscolaires ainsi que trois ALSH extrascolaires et deux ALSH pour les adolescents ont été ouverts pour renforcer l'offre de loisirs municipale.

En l'espace de cinq ans, de 2012 à 2017, les ALSH périscolaires municipaux ont connu un doublement de leur fréquentation. Celle-ci est passée de 51 128 à 110 166 heures.enfants.

La Ville de Limoges a ainsi pu percevoir des financements complémentaires de la CAF : ceux-ci ont augmenté de 22 %, passant de 4,9 à 6 millions d'euros.

♦ LES OBJECTIFS 2018-2021 POUR L'ENFANCE

- > Poursuivre la mise en œuvre des actions en faveur de la santé et de l'éducation des jeunes enfants dans les crèches,
- > Développer les missions du relais d'assistantes maternelles (RAM), dans le cadre du schéma directeur de la petite enfance (SDPE) avec la mise en place du numéro unique d'inscription dans les établissements d'accueil des jeunes enfants, la mise en oeuvre de l'observatoire de la petite enfance et le déplacement de l'antenne du RAM de Beaubreuil dans le nouvel Espace Sanfourche,



Signature officielle du contrat pour l'enfance et la jeunesse mardi 12 mars

> Restructurer l'offre d'accueil collectif dans le centre de Limoges : ouverture d'une crèche privée de 32 places (fin 2019 – début 2020) avenue de la Révolution dont 16 places seront réservées par la Ville, dans le cadre d'un marché à conclure pour compenser la fermeture des EAJE La Marelle (20 places) et Les petits malins (12 places) en juillet 2019.

♦ LES OBJECTIFS 2018-2021 POUR LA JEUNESSE

- > Poursuivre les partenariats et l'étude engagée autour de l'observatoire des accueils de loisirs de Limoges,
- > Organiser des ALSH périscolaires le mercredi, sur la journée, à la suite de la nouvelle organisation des rythmes éducatifs, dès septembre 2018,
- > Créer un accueil de loisirs, sur la commune de Limoges, répondant aux besoins des enfants et des jeunes, de 3 à 12 ans et de leurs parents : travailler au projet de construction d'un nouveau centre de loisirs municipal sur le site d'Uzurat, d'une capacité d'environ 400 places,
- > Développer des actions spécifiques et animations en direction des jeunes de 12 à 17 ans hors ALSH,
- > Structurer l'offre d'activité pour les adolescents du Centre social municipal de Beaubreuil (extension et nouveau projet pédagogique ALSH et séjours).



Contact presse: